

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identité du produit/nom commercial :	Abrasifs appliqués - Résine sur résine, toile de coton, fibres, support de polyester ou de papier (feuilles pour murs secs, feuilles de toile ou de papier, roues à lamelles, disques à lamelles, disques de fibres, disques en toile à adhésif autocollant, disques en papier stéarate, rouleaux d'atelier, courroies abrasives, produits pour le ponçage de planchers)
Usage du produit :	Matières abrasives utilisées pour poncer des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.
Restriction d'utilisation :	Utiliser uniquement comme indiqué

Date de préparation : 31 mars 2015

Section 2. Reconnaissance des dangers

Tel que vendu, ce produit est un article manufacturé. Durant le traitement, les poussières générées comportent les dangers suivants :

Classification :

Classification physique :	Classification en matière de santé :
N'est pas dangereux.	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée - Catégorie 1 (voies respiratoires, dents et os)

Éléments de l'étiquette :



DANGER !

Énoncé(s) sur les dangers

H372 - Cause des lésions aux voies respiratoires, aux dents et aux os à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Énoncé(s) sur les précautions

P260 - Ne pas respirer les poussières.
P264 - Lavez-vous bien après toute manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
P314 - Obtenir de l'aide médicale en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu et le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	No CAS	Concentration
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	0-50
et (ou) carbure de silicium	409-21-2	0-50
et (ou) grenat	12178-41-5	0-30
et (ou) oxyde de zirconium	1314-23-4	0-30
Résine phénolique ou urée-formaldéhyde durcie	N/D	5-40
et (ou) carbonate de calcium	1317-65-3	0-25
et (ou) stéarate de calcium	1592-23-0	5-10
et (ou) sulfate de calcium	7778-18-9	0-5
et (ou) stéarate de zinc	557-05-1	0-10
et (ou) cryolite (fluorures)*	15096-52-3	0-15
et (ou) fluoroborate de potassium	14075-53-7	5-0
et (ou) produit ignifugeant	Breveté	0-8
et (ou) kaolin	1332-58-7	0-5
et (ou) silice cristalline, quartz*	14808-60-7	0.1-1
Toile de coton ou polyester	N/D	15-55
et (ou) support de papier	N/D	20-65
et (ou) fibre	N/D	35-70

*Les données de tests démontrent que la silice cristalline dans ce produit est inextricablement liée d'une manière qui n'entraîne aucune exposition pendant l'utilisation et la manipulation normales. Par conséquent, ce produit n'est pas classé en tant que cancérigène.

L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.

Section 4. Premiers soins

Ingestion : En cas d'inhalation de poussières de sablage, obtenir de l'aide médicale.

Inhalation : En cas de surexposition à la poussière, transporter la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin. Obtenir une aide médicale immédiate si un corps étranger se trouve dans un œil.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever les poussières. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Pourrait causer une irritation mécanique à la peau et aux yeux. L'inhalation de poussières peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'exposition aux poussières générées à partir du traitement du matériel de base ou des revêtements peut présenter des risques supplémentaires pour la santé.

Indication d'une attention médicale immédiate et nécessité d'un traitement spécial : L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

Section 5. Lutte contre l'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.

Risques spéciaux propre à la substance ou à son mélange : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu/d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors de leur traitement.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

Section 6. Nettoyage des rejets accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Porter le respirateur et les vêtements de protection appropriés qui sont requis pour éviter un contact avec les yeux et l'inhalation de poussières.

Précautions environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les lois locales, de l'État et fédérales.

Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage : Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer la poussière. Bien se laver les mains après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, boire ou fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements traités. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives aux substances pour connaître les exigences supplémentaires concernant les pratiques de travail, lorsqu'il y a lieu.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Rangez dans un endroit sec.

Section 8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

Directives d'exposition :

Oxyde d'aluminium	5 mg/m ³ - VLE de l'ACGIH (fraction respirable) (sous forme d'Al métallique) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Carbure de silicium	3 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable) 10 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Grenat	Pas établi.
Oxyde de zirconium (Zr)	5 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 10 mg/m ³ - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Résine phénolique ou urée-formaldéhyde durcie	Pas établi.
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Stéarate de calcium	Pas établi.
Sulfate de calcium	10 mg/m ³ - MPT ACGIH VLE (inhalable) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Stéarate de zinc	10 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Cryolite (fluorures)	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA

Fluoroborate de potassium (fluorures)	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Produit ignifugeant	Pas établi.
Kaolin	2 mg/m ³ - MPT LTE de l'ACGIH (respirable) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Toile de coton ou polyester	Pas établi.
Silice cristalline, quartz	10 mg/m ³ % SiO ₂ + 2 - (respirable) valeur PEL de l'OSHA 30 mg/m ³ % SiO ₂ + 2 - (total des poussières) valeur PEL de l'OSHA 0,025 mg/m ³ - MPT, valeur TLV de l'ACGIH
Support de papier	Pas établi.
Fibre	Pas établi.

Note : Tenir compte également des composantes des matériaux de base et des revêtements.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser le système localisé d'évacuation ou la ventilation générale requis pour minimiser l'exposition aux poussières et maintenir les concentrations de contaminants au-dessous des limites d'exposition en milieu de travail.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou lorsque l'exposition aux poussières est excessive. Tenir compte du potentiel d'exposition aux composantes des revêtements ou du matériel de base qui sont traités pour choisir la bonne protection respiratoire. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives au plomb, cadmium, etc., le cas échéant. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser les respirateurs conformément au règlement 1910.134 de l'OSHA et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés.

Protection pour les yeux : Des lunettes-masque ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection ou un écran facial sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Autre : Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Revêtement en toile ou papier avec de la matière abrasive en feuilles, disques ou sur des meules.

Odeur : Sans odeur.

Seuil olfactif : Sans objet.	pH : Sans objet.
Point de fusion/point de congélation : Sans objet.	Point d'ébullition: Sans objet.
Point d'éclair : Sans objet.	Taux d'évaporation: Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non combustible.	
Limites d'inflammabilité : LEI : Sans objet.	LES : Sans objet.
Tension de vapeur: Sans objet.	Densité de vapeur:
Densité relative : Sans objet.	Solubilité(s) : Insoluble.
Coefficient de partage : n-octanol-eau : Sans objet.	Température d'auto-inflammation : Sans objet.
Température de décomposition: Sans objet.	Viscosité : Sans objet.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun connu.

Conditions à éviter: Aucun connu.

Substances incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux: Les poussières provenant du traitement pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base traité ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses.

Section 11. Information toxicologique

Voies d'absorption :

Inhalation : Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Aucune exposition n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction du tube digestif.

Contact avec la peau : Aucune exposition n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. Le frottement du produit sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

Contact avec les yeux : Les poussières peuvent causer une irritation des yeux. Les particules des poussières peuvent causer une blessure abrasive aux yeux.

Effets chroniques de l'exposition à court et long terme : Une surexposition à long terme aux poussières respirables peut causer des lésions aux poumons (fibrose) dont les symptômes sont la toux, l'essoufflement et une capacité respiratoire diminuée. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. L'inhalation excessive de poussières de silice cristalline peut causer une maladie évolutive, incapacitante et parfois mortelle que l'on appelle silicose. Les symptômes sont : toux, respiration courte, respiration sifflante, douleurs de poitrine non spécifiques et réduction de la fonction pulmonaire. Les données de tests démontrent que la silice cristalline dans ce produit est inextricablement liée d'une manière qui n'entraîne aucune exposition pendant l'utilisation et la manipulation normales. Une surexposition prolongée aux fluorures peut causer une maladie des os, la fluorose.

Une exposition prolongée aux niveaux élevés de bruit durant le fonctionnement peut avoir une incidence sur l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement traité. La majorité des poussières générées durant l'utilisation proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

Cancérogénicité : La silice cristalline (quartz) est répertoriée comme étant « cancérogène pour l'humain » (groupe 1) par le CIRC et elle est « reconnue pour être cancérogène » par le NTP. La silice cristalline dans ce produit est inextricablement liée d'une manière qui n'entraîne aucune exposition pendant l'utilisation et la manipulation normales. Aucune des autres composantes ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

Mesures numériques de la toxicité :

Oxyde d'aluminium : DL50 orale du rat - >5,000 mg/kg; CL50 inhalation rat - >7,6 mg/L/1 h

Carbure de silicium : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - >2 000 mg/kg

Grenat : Aucune donnée disponible sur la toxicité.

Oxyde de zirconium : DL50 orale du rat - > 5 000 mg/kg; CL50 inhalation rat - > 4,3 mg/L/4 h;

Calcium carbonate : Aucune donnée disponible sur la toxicité.

Stéarate de calcium : Aucune donnée disponible sur la toxicité.

Sulfate de calcium : DL50 orale du rat - >1 581 mg/kg; CL50 inhalation rat - >3,26 mg/L/4 h

Stéarate de zinc : DL50 orale du rat - > 1 581 mg/kg; CL50 inhalation rat - > 3,26 mg/L

Cryolite : DL50 orale du rat - > 10 000 mg/kg; CL50 inhalation rat - > 200 mg/L; DL50 lapin dermique - > 2 000 mg/kg

Fluoroborate de potassium : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - >5,3 mg/L/4 h

Kaolin : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg

Silice cristalline, quartz : Aucune donnée disponible sur la toxicité.

Section 12. Information écologique
Écotoxicité:

Oxyde d'aluminium : 96 h CL50 Pimephales promelas - 35 mg/L

Carbure de silicium : Pas de données disponibles.

Grenat : Pas de données disponibles.

Oxyde de zirconium : CL50 96 h Danio rerio - > 100 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - > 100 mg/L ;

Calcium carbonate : Pas de données disponibles.

Stéarate de calcium : Pas de données disponibles.

Sulfate de calcium : 96 h CL50 Pimephales promelas - > 1 970 mg/L; 48 h CE50 daphnia magna - > 79 mg/L;

72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - >79 mg/L

Stéarate de zinc : Pas de données disponibles.

Cryolite : DL50 Danio rerio - > 100 mg/L/96 h

Fluoroborate de potassium : CL50 96 h Leuciscus idus - 760 mg/L; 48 h CE50 daphnia magna - > 100 mg/L ; 72

h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - >100 mg/L

Kaolin : Pas de données disponibles.

Silice cristalline, quartz : CL50 72 h carpe - >10,000 mg/l

Persistance et dégradabilité : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Pas de données disponibles.

Section 13. Remarques sur l'élimination

Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux applicables. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les règlements nationaux et régionaux. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du produit pour établir la bonne identification des déchets et leur élimination conformément aux règlements applicables.

Section 14. Information sur le transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT E.U.	Aucun	Pas règlementé.	Aucun	Aucun	
TMD	Aucun	Pas règlementé.	Aucun	Aucun	

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Sans objet – le produit est transporté seulement sous la forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune identifiée.

Section 15. Renseignements sur la réglementation

Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA : Non applicable (articles manufacturés)

Article 313 de la SARA : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du règlement 40 CFR, Partie 372 (déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques) :

Composés	N° CAS	% POIDS
Stéarate de zinc (composés de zinc)	557-05-1	0-10

(Seulement en feuilles de 9x11 - Feuilles pour lime en stéarate sans encrassement - Disques en papier à adhésif autocollant sans encrassement - Disques en papier stéarate, de grande qualité et à bouclettes - Grande qualité)

Proposition 65 de Californie : AVERTISSEMENT! Vous créez des poussières lorsque vous coupez, sablez, brossez, forez ou poncez des matériaux comme du bois, de la peinture, du ciment, de la maçonnerie ou du métal. Ces poussières contiennent souvent des produits chimiques connus pour causer le cancer, des déficiences de naissance ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

Section 16. Autres

Cote de la NFPA :	Santé	= 1	Inflammabilité	= 0	Instabilité	= 0
QUALIFICATION DU SIMD:	Santé	= 1	Inflammabilité	= 0	Danger physique	= 0

Date de la dernière révision : 1er décembre 2009

Date de cette révision : 31 mars 2015

Résumé de la révision:

1er décembre 2009 : Section 8. Limites d'exposition; Revue complète.

31 mars 2015 : Changements à toutes les sections. Format mis à jour pour celui du SGH.

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.